



Compte-rendu du Conseil d'administration **du lundi 10 octobre 2011 au Pays Vichy-Auvergne sous la** **Présidence de Mme Nicole EYMARD**

Etaient présents :

Mme Nicole Eymard, Présidente du Pays Vichy-Auvergne
M. Jean-Claude Mairal, Président du GAL Pays Vichy-Auvergne
M. Eric Sicard, Président du Conseil de développement
M. Frédéric Aguilera, Adjoint au Maire de Vichy
M. Bernard Faure, Président CC Limagne Bords d'Allier
M. Bernard Ferrière, C.C Limagnes Bords d'Allier
M. Jean-Pierre Charnay Vichy Val d'Allier
M. Gilles Berrat, CC Donjon Val Libre
M. Didier Chassain, CC Coteaux de Randan
M. Pierre Lyan, CC Nord Limagne
M. Didier Duboisset, C.C Sioule Colettes et Bouble
Mme Fougerouze, CC Varennes Forterre
M. Stéphane Zapata – Directeur du Pays Vichy-Auvergne
Mme Estèle Rival, Chargée de mission Interscot
M. Florentin Georgescu – Animateur Leader
Mlle Christel Debout- Chargée de communication
Mlle Isabelle Dumas- Gestionnaire du programme Leader et Pays Vichy-Auvergne
M. Jean-Denis Faure, Chargé de mission Patrimoine
M. Jean-Philippe Bosse, Cabinet d'étude Protourisme

Absents excusés :

M. Georges Dajoux, CC Pays de Lapalisse
Mme Delaire, C.C Varennes Forterre
M. Michel Saint-André, C.C Pays de Lapalisse
M. Gérard Laplanche, CC Pays de Saint-Pourcinois
M. Pierre Hoube, CC Bassin de Gannat

Ouverture de la séance par Madame Nicole Eymard, Présidente de l'association Pays Vichy-Auvergne à l'Atrium, 37, avenue de Gramont 03200 VICHY et présente les nouveaux locaux aux membres du conseil d'administration. Christel Debout, chargée de mission communication et animatrice Leader sur les projets culturels reste dans les locaux de Vichy Val d'Allier puisqu'elle travaille à mi-temps pour le Pays et à mi-temps pour Vichy-Val d'Allier.

I) Présentation finale et validation du Schéma de développement touristique

M. Jean-Philippe Bosse, consultant au cabinet d'étude Protourisme, présente le schéma de développement touristique du pays Vichy-Auvergne et explique que cette démarche a maintenant débutée depuis plus d'un an. Le plan d'action présenté reprend l'ensemble des préconisations. Les objectifs et les enjeux de l'étude. La nécessité d'optimiser l'organisation touristique à l'échelle du Pays Vichy-Auvergne.

II) Appel à projet Station Pleine nature

Objet : Dépôt d'un dossier de candidature commune à l'appel à projets « Station de Pleine Nature Auvergne ».

Le Conseil Régional d'Auvergne, dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs 2011-2015 a décidé de lancer un appel à projets « Station de Pleine Nature Auvergne ».

Dans le cadre des préconisations de son Schéma de Développement Touristique qui s'articule avec les schémas départementaux et régionaux, le Pays Vichy-Auvergne souhaite présenter une candidature commune à l'appel à projets « Station de Pleine Nature Auvergne ».

Cette candidature a pour objectif de s'appuyer sur une offre d'activités de pleine nature diversifiée, complémentaire et suffisante en quantité, capable d'être compétitive face aux autres destinations au niveau régional. L'intérêt est de pouvoir se positionner sur une candidature renforcée par la mise en réseau de deux pôles majeurs, ayant chacun leurs particularités : **La Montagne Bourbonnaise et le Val de Sioule.**

Il s'agit également de rattacher à ces deux pôles, l'offre la plus qualitative du territoire et de partager des actions à l'échelle Pays :

➤ **Mise en réseau des acteurs, développement**

Établir les liens entre les deux Pôles :

- Journées d'échanges, éductours thématiques : chartes qualité, entretien des sites, gestion durable et paysagère, hébergement,.....

Accompagner le développement des actions communes :

- Accompagnement technique extérieur partagé (commandes groupées)
- Suivi du Programme d'Actions : Comité Technique Station de Pleine Nature

Auvergne

- Recherche de partenariats public/privés

➤ **Formation/emploi**

Entrer dans une « démarche de qualité » / « démarche de progrès » :

- Organiser la formation et la qualification pour l'accompagnement des APN (Guides, encadrants...) et l'accueil (formation CRDTA, CREPS Vichy...).
- Etudier la possibilité de proposer un accompagnement financier pour la formation (Leader).

➤ **Activités/services**

Anticiper les nouveaux besoins en activités et services liés au développement de la destination :

- accompagnement des porteurs de projets
- groupement d'employeurs, mutualisation
- partenariats auprès de consulaires : hébergements, restauration, saisonniers...

➤ **Transport, accessibilité**

Organiser les flux :

- vers les deux Pôles
- entre les deux Pôles
- depuis les Pôles vers les sites complémentaires sur le Pays

➤ **Accessibilité handicaps**

Mise en accessibilité des sites et activités :

- Définir une démarche commune de mise en accessibilité des sites et manifestations,
- Réalisation de Diagnostics Accessibilité : Diagnostics sur site, rapport de préconisations, recherche de financements
- Adapter les sites et activités (hors aménagement règlementaire) permanente ou temporaire

Sensibiliser / Former / Communiquer sur les sites et activités accessibles :

- Organisation d'événements de découverte des activités pleine nature adaptées,
- sensibilisation : Evènements, journées de l'accessibilité,
- Formation accueil et encadrement
- brochures, supports numérique, internet, blog ressources.....

➤ **Séjours et produits**

Création de séjours et produits à l'échelle Pays :

- Établir les liens entre l'offre des deux Pôles,
- Etablir les liens avec l'offre qualitative du territoire extérieure au Pôle

➤ **Evènements et manifestations**

Se positionner comme destination activité pleine nature :

- Mettre en place un programme d'évènements et manifestations tout au long de l'année
- Mettre en réseau les événements existants
- Créer un événement Station Pleine Nature Pays Vichy-Auvergne (leader)

➤ **Signalétique**

Une signalétique de qualité et harmonisée :

- Adapter et compléter la signalétique
- Réflexion sur l'harmonisation de la signalétique

Promotion, Communication, Commercialisation

Organiser une promotion efficace qui passe par une communication à l'unisson :

- Développer des actions et outils et communs de communication et de promotion des APN.

Commercialiser efficacement la destination :

- Créer des partenariats avec les structures assurant la commercialisation et la mise en marché au niveau département et régional, et à l'échelle massif.

Le Conseil d'Administration du Pays Vichy-Auvergne, au vu de ces éléments, décide :

- De candidater à l'appel à projets et de s'inscrire dans le processus régional de sélection pour le territoire du Pays Vichy-Auvergne.
- D'assurer le portage et/ou le suivi des opérations inscrites dans le programme d'actions pluriannuelles pour son territoire.
- De s'inscrire dans la démarche collective et d'accompagner les opérations inscrites dans les programmes d'actions pluriannuelles portés par les SMAT de la Montagne Bourbonnaise et du Val de Sioule.

III) Appel à projet Tourisme et accessibilité Massif central

Le Conseil d'Administration du Pays Vichy-Auvergne est invité à :

- Prendre connaissance du plan d'action 2012-2013 du réseau Massif Central Pour Tous (MCPT) : actions d'accessibilité du Pays Vichy-Auvergne, et actions communes aux différents partenaires
- Valider le plan d'action et le financement prévisionnel sollicité au titre du Programme Opérationnel Massif Central
- S'engager à réaliser les actions de ce plan sur les années 2012-2013



Le Pays Vichy-Auvergne souhaite s'associer aux partenaires du réseau Massif Central Pour Tous pour déposer un dossier de demande de financement au titre du POMAC.

L'objectif est de pouvoir financer de nouvelles actions et de développer la dynamique de ce réseau, grâce à des fonds financiers et humains adaptés à une telle ambition.

➤ L'objectif du dépôt de dossier

Il s'agit à partir de 2012 de **passer d'une dynamique d'échange à une dynamique d'actions** à l'échelle des territoires et du Massif central, avec l'aide de fonds européens dédiés.

Les différents acteurs du réseau, quel que soit leur niveau d'avancée dans cette démarche, ont tous la même volonté de développement de l'accessibilité.

Objectifs tels qu'ils figurent dans le dossier POMAC :

- Assurer la dynamique et poursuivre l'animation et le travail en réseau initié dans le cadre du dispositif « Massif central pour tous » (coordination, capitalisation, valorisation, évaluation, transfert...);
- Assurer la coordination et l'animation des dispositifs signataires de la convention « Massif central pour tous » sur les différents territoires partenaires;
- Mettre en place des actions communes (formations et sensibilisations, communication, organisation d'événementiels).

➤ Le plan d'action à déposer pour solliciter des fonds FEDER au titre du POMAC

Le contenu du dossier à déposer se répartira sur 2 échelles : une échelle locale, celle des territoires partenaires avec des actions propres à chacun ; une échelle Massif avec des actions communes de tous les partenaires de la démarche.

Echelle Massif Central				
	Actions (sur 2 ans) Montant TTC	Dépenses	Recettes € / %	
Echelle Massif	- Formations : accueil et à l'encadrement (4/an)	8 000 €	POMAC : 4 682€ Autofinancement: 2 007€ FCTVA : 1311€	70%/H.T 30%/H.T
	- Communication : Participation aux salons autour du handicap, promotion	9 000€	POMAC : 5 268€ Autofinancement: 2 257€ FCTVA : 1 475€	70%/H.T 30%/H.T
	- Animation : 1/2 poste « Animation et Coordination MCPT» + Site Internet → <i>sur 2 ans</i>	50 000 €	POMAC : 54 400€ Autofinancement : 13 600€	80% 20%
	- Frais de fonctionnement poste d'animation : déplacements, frais, organisation séminaire de travail, etc.	18 000 €		
	- Evénementiel : type « Université du handicap »	10 000€	POMAC : 5 853€ Autofinancement : 2 508€ FCTVA : 1 639€	70%/H.T 30%/H.T
	- Mutualisation : échanges, voyages d'études, visites, coopération	10 000€	POMAC : 5 853€ Autofinancement : 2 508€ FCTVA : 1 639€	70%/H.T 30%/H.T
	TOTAL ECHELLE MASSIF	105 000€	105 000€	
	Total Autofinancement Pays Ruthénois	7 483€		
	Total Autofinancement Pays Vichy Auvergne	7 483€		
	Total Autofinancement Parc naturel régional du Morvan	7 914€		

Echelle Pays Vichy-Auvergne

1. ANIMATION

Objectif: Réalisation d'un plan d'actions opérationnelles pour la création d'une « destination accessible » porté par un Comité de Pilotage.

- Comité de Pilotage Pays Vichy Auvergne pour Tous :

Stratégie: Constituer des groupes de travail thématiques afin de travailler à la mise en œuvre efficace du plan d'action : Sensibilisation, communication, activités Sportives et de Pleine Nature, mise en Accessibilité.

Composition des groupes de travail : associations, prestataires, institutionnels.

Les participants au Comité de Pilotage pourront se positionner dans un ou plusieurs groupes de travail thématiques :

Dans chaque groupe de travail un coordinateur sera identifié parmi les participants.

- Animer et promouvoir la **démarche « Pays Vichy Auvergne pour tous »** : favoriser l'engagement des acteurs touristiques à se rendre accessible, se labelliser, se former, échanger et mutualiser

→ *Frais de fonctionnement animation comité de pilotage: déplacements, frais, organisation séminaire de travail, etc.*

→ *Frais de poste animation Pays Vichy-Auvergne pour tous.*

2. SENSIBILISATION-FORMATION-EVENEMENTIEL

- Proposer des **sensibilisations à l'accueil de public handicapé** aux élus du territoire, professionnels du tourisme et de la culture, hébergeurs, grand public...
- Formations à l'accueil et à l'encadrement (4/an)
- Organisation d'un événement Sensibilisation / Communication

Objectifs :

- Sensibiliser le grand public et les professionnels
- Créer une dynamique et initier la mise en réseau des acteurs autour de la démarche PVA Pour Tous.

Modalités d'intervention : Conférences grand public et professionnels, stands d'information, découverte d'activités sportives adaptées, visite de sites adaptés, spectacles et animations culturelles

→ *Programmation de 2 à 3 sensibilisations par an sur le Pays Vichy Auvergne*

→ *Programmation de 2 à 3 formations par an sur le Pays Vichy Auvergne*

→ *Organisation d'un événement Sensibilisation / Communication par an sur le Pays Vichy Auvergne*

3. DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE

Objectifs :

- Faciliter la mise en conformité des équipements au regard des obligations imposées par la loi
- Développer le nombre de sites accessibles

Modalités d'intervention :

- Réalisation de Diagnostics sur site avec la collaboration de personnes handicapées,
- Rédaction d'un rapport de préconisations : nature des aménagements, estimation du coût...
- Contacts des entreprises spécialisées...
- Aide à la recherche de financements extérieurs

Publics concernés :

- Les propriétaires et/ou gestionnaires d'équipements touristiques et culturels (11 sites)

→ *Sollicitation mission d'expertise externe cabinet conseil en accessibilité*

4. AMENAGEMENTS EXEMPLAIRES

- Adapter un ou plusieurs sites particulièrement « pilotes » au niveau de l'accessibilité : sentier de randonnée, sports de nature, etc. souhaitant proposer un niveau d'accessibilité exemplaire

→ *Sollicitation d'une enveloppe dédiée à l'amélioration de l'accessibilité de ces sites*

Plan de financement

	Actions (sur 2 ans) Montant TTC	Dépenses	Recettes € / %	
Pays Vichy Auvergne	- Animation : Poste « PVA Pour Tous » et démarche Pays Vichy-Auvergne pour Tous 1/2 ETP - Frais de fonctionnement poste d'animation : déplacements, frais, organisation séminaire de travail, etc.	47 724€	POMAC : 33 407 € Autofinancement: 14 317 €	70% 30%
	Sensibilisation, formation : élus, acteurs du tourisme, culture, services...	10 000€	POMAC : 7 000€ Conseil général : 1 500€ Autofinancement* : 1 500 €	70% 15% 15%
	Événementiel de sensibilisation/communication	15 000€	POMAC : 10 500€ Conseil général : 2 250€ Autofinancement* : 2 250€	70% 15% 15%
	Réalisation de Diagnostics Accessibilité : Développer le nombre de sites accessibles (11 sites) - Diagnostics sur site - rapport de préconisations : nature des aménagements, estimation du coût..., Mission cabinet d'expert	50 000€	POMAC : 35 000 € Conseil général : 7 500 € Autofi.* + EPCI: 7 500 €	70% 15% 15%
	Aménagements exemplaires : sites pilotes	50 000€	POMAC : 35 000 € Conseil général : 7 500 € Autofi* + EPCI: 7 500 €	70% 15% 15%
	TOTAL ECHELLE PAYS VICHY-AUVERGNE	172 724€	172 724€	
TOTAL AUTOFINANCEMENT	33 067€			

*Possible financements complémentaires dans le cadre d'un accompagnement Fondation MACIF.

Le Pays Vichy-Auvergne s'engage à participer à hauteur de 7 483€ au cofinancement des actions communes portées à l'échelle Massif central.

Le Pays Vichy-Auvergne s'engage à participer à hauteur de 33 067 € au cofinancement des actions portées à l'échelle Pays Vichy-Auvergne.

Le Pays Vichy-Auvergne valide ce plan de financement et s'engage à développer les actions inscrites dans le programme sur la période 2012-2013 sur le territoire.

Le Pays Vichy-Auvergne s'engage à ne pas démarrer l'opération avant la date de décision d'attribution définitive de financements pour la démarche d'accessibilité Massif Central Pour Tous et Pays Vichy-Auvergne Pour Tous, au titre du Programme Opérationnel Massif Central.

IV) Démarche Interscot : poursuite de la mission

A l'issue des phases 1 et 2 et d'une concertation conduite par le Pays au mois de juin, il est apparu nécessaire de recadrer la méthodologie et le planning d'intervention de la phase 3 « élaborations des fiches action Pays ».

Planning de finalisation :

Finalisation du document de PADD : projet d'aménagement et de développement durable et début de la phase 3 : élaboration du plan d'actions Pays.

Octobre 2011 : préparation et état des lieux des actions Pays mises en œuvre.

ATELIER : 9 novembre 2011 : animation d'un atelier de travail avec les personnes publiques associées et les territoires pour élaborer les actions Pays.

7 décembre 2011 : comité de pilotage /conseil d'administration : présentation et validation des actions.

Du 7 au 21 décembre : présentation des fiches actions pays en réunion de vices présidents des EPCI. Echanges et remarques ;

Avant le 15 janvier 2012 : validation finale en conseil d'administration/comité de pilotage des actions Pays

Du 15 janvier au 29 février : présentation en conseil communautaire de chaque EPCI des actions Pays et réunion du conseil de développement en assemblée plénière.

V) Dossier PIBE 2012

Construire et **développer des actions de sensibilisation, formation sur la thématique du Bâti traditionnel et de l'Eco-construction**, par la constitution d'un **réseau d'acteurs européens**.

Objectifs :

- **Sensibiliser le grand public aux thématiques du Bâti traditionnel et de l'Eco-construction** afin de les amener à se considérer comme acteurs de leur cadre de vie,
- **Contribuer à la cohésion architecturale et paysagère des territoires,**
- Développer un **réseau européen d'acteurs** sur ces thématiques, et mettre en œuvre un **échange d'expériences** en croisant les regards et pratiques des différents pays partenaires,
- Renforcer l'identité européenne.

Cibles

- Grand public
- Jeune public (mise en place d'ateliers pour enfants)

LE CONTENU DU PIBE

COLLOQUES – CONFERENCES – FORMATIONS

Mettre en œuvre, chaque année, un programme de conférences, ateliers, colloques, formations.... à destination du grand public et des professionnels :

- Apporter des connaissances théoriques,
- Apporter des compétences techniques et pratiques,
- Développer des formations en E-learning,
- Intervenir sur le patrimoine local,
- Créer et mettre à disposition des supports de diffusion (numérique et papier).

EVENEMENTS

S'associer à des événements existants (salon, foire, festival; semaine du développement durable; ma maison, ma planète...) et créer de nouveaux événements :

- Communiquer sur le PIBE,
- Créer de nouveaux partenariats,
- Sensibiliser de nouveaux participants à la démarche.

ACTIONS PEDAGOGIQUES

- Création d'ateliers afin d'initier le jeune public au patrimoine, à l'architecture, au paysage et à l'éco-construction,
- Conception et acquisition d'un pool de matériel pédagogique à destination du jeune public,

-Coréalisation d'un support de diffusion numérique des résultats des actions pédagogiques.

RESULTATS INDUITS ATTENDUS

- Création de chantiers internationaux sur la réhabilitation du patrimoine Bâti et l'Eco-construction.
- La création de filières locales de production de matériaux écologiques
- L'intégration des thématiques dans les programmes tout au long du cursus scolaire à l'échelle européenne
- Création d'UV européennes sur ces thématiques
- Création de formations européennes qualifiantes
- Développement du E-Learning à l'échelle européenne

PROGRAMME D'ACTION 2012-2013

Rencontres européennes sur le Bâti traditionnel et l'Eco-construction :

Dates et Lieux:

2 journées en 2013, Pays Vichy-Auvergne ou à Bruxelles (Colloque de clôture)

Cible:

Grand public

Contenu :

Conférences, ateliers, visites de site, démonstrations, reportages vidéo....

Organisation :

L'ensemble des co-organisateurs devront **identifier, réunir et mobiliser les acteurs ressources** (professionnels, formateurs, universitaires, associations....) qui pourront alimenter le programme des colloques. Le programme sera construit par les coorganisateurs.

Des comités de pilotage seront programmés pour l'organisation de colloques ainsi que pour l'ensemble de la mise en œuvre du programme. L'organisation de cette rencontre sera l'occasion de réunir, sur chacun des pays partenaires et à l'échelle de l'Europe, les acteurs ressources afin de créer une dynamique commune autour du même projet.

Diffusion:

Ces rencontres donneront lieu à une mise en valeur par la réalisation de supports de diffusion (papier ou numérique) dont la forme et le contenu sera définie par l'ensemble des coorganisateurs.

Formations, Animations, Sensibilisations :

Démarche :

Organisation de 4 formations, animations, ou sensibilisations au Bâti traditionnel et/ou à l'Eco-construction.

Le programme prévoira au minimum un intervenant issu d'un des autres pays participant au programme.

Cible :

Grand public

Organisation :

Il s'agira d'**identifier, réunir et mobiliser les acteurs ressources** (professionnels, formateurs, universitaires, associations...) sur le territoire et au sein des autres pays participants qui pourront alimenter le programme.

Diffusion :

Chaque action de formation ou de sensibilisation devra donner lieu à une mise en valeur par la réalisation de supports de diffusion (papier ou numérique).

Actions pédagogiques :

Démarche :

Organisation de 2 ateliers enfants sur le Bâti traditionnel et/ou à l'Eco-construction.
Ces ateliers pourront être complétés par la **conception et l'acquisition d'un pool de matériels pédagogiques**.

Cible :

Jeune public : - Enfants 6 – 15
- Adolescent-étudiants (du Collège à la licence)

Diffusion:

Ces ateliers donneront lieu à la co-réalisation d'une exposition (numérique/vidéo). Elle servira de support de diffusion des résultats des actions pédagogiques réalisées et aura pour objectif de créer un lien entre les enfants sensibilisés à l'échelle de tous les pays participants.
Le contenu et la forme de cette exposition seront définis par l'ensemble des coorganisateur.

Comité de pilotage :

Deux comités de pilotage seront programmés pour l'organisation de colloques ainsi que pour l'ensemble de la mise en œuvre du programme.

La Présidente,



Nicole EYMARD

BUDGET VICHY PAYS AUVERGNE								
Type de manifestation	Nature des prestations	Durée de la manif	prix unit	Nb Intervenants	Nb de Manif par an	Nb Manif sur ensemble projet	prix total pour 1 manif	Prix total ensemble projet
Rencontres européen de Cloture	Frais de déplacement	2	500,00	15	1	1	7 500,00	
	Frais de séjour		100,00	15			3 000,00	
	Location SALLE		1 000,00	-			1 000,00	
	Interprétariat		500,00	2			2 000,00	
	Prestations liées aux animations , materiaux		4 000,00	-			4 000,00	
TOTAUX Rencontres européen de Cloture							17 500,00	17 500,00
							ContributionPVA	5 833,33
Actions de Sensibilisation, d'animations et de formations avec intervention étrangère	Frais de déplacement	1,5	500,00	4	2	4	2 000,00	
	Frais de séjour		100,00	2			300,00	
	Repas		20,00	15			450,00	
	Interprétariat		500,00	2			1 500,00	
	Prestations liées aux animations , materiaux		4 000,00	-			4 000,00	
TOTAUX Actions de Sensibilisation, d'animations et de formations avec intervention étrangère							8 250,00	33 000,00
Actions pédagogiques	Prestations liées à la creation d'outils pédagogiques	3	7 000,00	-	1	1	7 000,00	
	Prestations liées interventions auprès du jeune public		1 000,00	-			2	
TOTAUX Actions pédagogiques							10 000,00	13 000,00
Plan de communication	Flyers	-	-	-	-	-	-	
	Programmes		-	-			-	
	Days, Salon Europeen du		-	-			-	
TOTAUX Plan de communication							-	15 000,00
Comité de pilotage	Frais de déplacement	2	500,00	5	1	2	2 500,00	
	Frais de séjour		100,00	5			1 000,00	
	Repas		20,00	5			200,00	
TOTAUX Comité de pilotage							3 700,00	7 400,00
Diffusion des résultats	Contributions Supports de diffusion (papier ou numérique)	-	10 000,00		-		10 000,00	
TOTAUX GENE							#REF!	84 233,33

VI) Schéma de santé

VII) Point Leader

Le bilan du programme Leader 2007-2013 à ce jour est très positif : au prochain comité de programmation 7 nouveaux dossiers seront présentés :

Depuis le début du programme 81 dossiers instruits par la DRAAF

Coût total des projets sur le territoire: 2 242 061,74 €

Montant total Feader retenu: 967 965,54 €

A présent : 74 dossiers en engagement juridique, 43 dossiers payés et 8 dossiers qui ont déjà reçu un acompte leader et seront soldés à la fin de l'année soit 405 084,65 € de fonds Leader versés.

Répartition géographique des projets :

- 38 opérations à l'échelle du Pays
- 10 projets en Montagne Bourbonnaise
- 12 projets sur la CC Bassin de Gannat
- 6 projets sur le Pays de Lapalisse
- 3 projets sur l'Agglomération de Vichy
- 4 projets sur la CC Sioule, Colette et Bouble
- 4 projets en Pays Saint-Pourcinois
- 2 projets sur la CC Varennes-Forterre
- 1 projet sur la CC Nord Limagne
- 1 projet sur la CC Limagne Bords d'Allier

Pour info : le prochain comité de programmation Leader aura lieu le 24 octobre 2011 à Arronnes à partir de 17h30 ; une visite des Jardins de Cocagne aura lieu à partir de 16h30.

Projets à venir : Le Conseil général de l'Allier avec un projet global de valorisation des ENS, Association Regarder-agir avec un projet autour d'Albert Londres, la commune de Saint Bonnet de Rochefort avec un dossier sur la performance environnementale, le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine avec une opération sur la biodiversité.

VIII) Plan Climat Territorial

1. Qu'est-ce qu'un Plan Climat-Énergie Territorial ?

Un Plan Climat-Énergie Territorial est une démarche orientée par les enjeux de l'énergie et du climat, avec des ambitions affirmées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et adapter le territoire au changement climatique.

Un Plan Climat a une dimension politique (stratégique) et une dimension opérationnelle. Il est porté politiquement par une collectivité ou un Pays qui s'engage et est chef de file ou par plusieurs collectivités conjointement.

Un Plan Climat fixe les objectifs du territoire et définit un programme d'actions pour les atteindre. Il regroupe l'ensemble des mesures à prendre dans tous les domaines de l'économie et de la vie quotidienne des habitants.

Un Plan Climat de qualité constitue le volet énergie/climat d'un projet territorial de développement durable ou d'un agenda 21 local. Sa mise en oeuvre sur un territoire est un véritable **défi environnemental** mais aussi **économique** (réduction de la vulnérabilité du territoire face à l'augmentation du coût des énergies fossiles, réduction des factures énergétiques, développement de filières de production locales, création d'emploi, renfort de l'attractivité des territoires éco-responsables...) et **social** (lutte contre la précarité énergétique et confort de vie, continuité du service public assuré par la collectivité, protection des habitants et des activités contre les aléas...).

2. Quels sont les enjeux d'un Plan Climat-Énergie Territorial ?

La mise en place d'un Plan Climat-Énergie Territorial recouvre deux enjeux :

-L'atténuation : limiter l'ampleur du changement climatique en réduisant les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre : réduction des consommations d'énergie et l'utilisation significative de ressources renouvelables (permet également de réduire les dépenses locales et d'assurer, pour la collectivité, la continuité du service public).

-L'adaptation : Il s'agit donc de réduire la vulnérabilité du territoire et l'adapter à l'évolution du climat. Cela passe par la prise en compte des évolutions climatiques dans les décisions de long terme (urbanisme, conception et exploitation d'infrastructures, reconversion d'activités étroitement liées aux conditions climatiques), par l'acceptation de conditions de vie différentes. Cela relève également de la gestion des risques (inondations, canicules...).

3. Quel est l'objectif d'un Plan Climat-Énergie ?

L'objectif poursuivi par la mise en œuvre d'un Plan Climat est de permettre à la collectivité/Pays d'adopter une politique climat qui influe de façon transversale sur toutes ses décisions ainsi que de définir sur le territoire :

- un dispositif de pilotage organisé autour des acteurs internes et externes,
- un diagnostic de territoire pour connaître les émissions de gaz à effet de serre, (étude partagée à l'échelle de l'Allier à compléter pour le Puy de Dôme
- des objectifs stratégiques et opérationnels,
- un plan d'action visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à adapter le territoire au contexte climatique à venir,
- un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats.

4. Quels sont les éléments fondamentaux d'un Plan Climat-Énergie ?

Un certains nombres d'éléments fondamentaux doivent être pris en compte dans un Plan Climat:

- se situer par rapport aux objectifs européens, nationaux et régionaux,
- déterminer des objectifs quantifiés ; il est important de se mettre en capacité de se doter d'objectifs quantifiés pour donner du sens à l'action, partager les constats et mobiliser.
- intégrer la question du climat dans l'ensemble des choix et décisions de la collectivité. Il s'agit, d'une part, de revisiter dans la perspective du climat et de l'énergie l'ensemble des politiques sectorielles et des champs de compétence, et d'autre part d'intégrer leur prise en compte dans les démarches et outils de planification.
- assurer une gouvernance locale : un Plan Climat peut démarrer en interne mais il ne peut pas durablement se priver d'une conduite ouverte et participative, associant et mobilisant les acteurs socio-économiques du territoire et la population.
- éviter la seule mise bout à bout d'actions déjà lancées par la collectivité.

5. Dans quels domaines agir ?

Pour entraîner tous les acteurs locaux dans un Plan Climat-Énergie Territorial, l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre générées par le territoire est pris en compte.

La collectivité/pays « chef de file » dispose d'une marge de manœuvre différente quant à la gestion de ces émissions.

En fonction de ses compétences, elle a trois champs d'intervention :

- ce qui relève directement de sa responsabilité : son patrimoine, les services qu'elle rend (éducation, sport, culture, santé, loisirs, administration...);
- ce qu'elle peut influencer plus ou moins directement par ses politiques : aménagement du territoire, urbanisme, transport des personnes et des marchandises, conception / réhabilitation de quartiers...
- ce sur quoi elle n'a pas de prise directe car dépendant des décisions des autres acteurs, mais qu'elle peut soutenir en initiant des actions de sensibilisation et d'incitation : activités agricoles, activités des entreprises, des commerçants, des ménages...

Une collectivité/ Pays qui se lance dans un Plan Climat-Énergie Territorial **peut envisager des actions dans toutes les branches de sa politique et par exemple** (sans exhaustivité) :

L'énergie produite et consommée par la collectivité et les usagers du territoire (maîtriser les consommations propres à la collectivité, produire de l'énergie à partir de sources renouvelables, distribuer en incitant les consommateurs à la maîtrise de la demande...);

L'urbanisme, l'aménagement et la construction (intégrer les dimensions climat dans les documents et opérations d'urbanisme, dans les opérations de construction et de réhabilitation de bâtiments, prendre en compte les risques naturels dans les documents d'urbanisme...);

Les transports et les déplacements (intégrer les dimensions énergétiques et climatiques les politiques de transport des personnes et des marchandises, organiser le territoire et les services de façon à limiter les déplacements automobiles ...)

L'agriculture, la gestion des forêts, des espaces verts et de la biodiversité (utiliser des modes de production et de consommation respectueux de l'environnement, anticiper, atténuer et s'adapter aux effets du changement climatique, mieux connaître l'état du patrimoine naturel et paysager pour le conserver...);

Les déchets (les réduire à la source, faciliter le tri sélectif, limiter les transports et optimiser les collectes, encourager la valorisation...);

Les modes de production et de consommation (adopter une politique d'achats éco-responsable, favoriser les circuits de distribution courts, mener des campagnes de sensibilisation auprès du grand public sur la consommation éco-responsable...);

L'économie locale (favoriser le développement de filières de production locales, développer un tourisme respectueux de l'environnement...).

Axes déjà développés par le Pays : Pôle d'initiatives sur le patrimoine bâti et l'éco-construction (économies d'énergie, normes 2015, maraichage bio et circuits courts avec Jardins de Cocagne, Station Pleine Nature

6. Avec qui agir ?

La mise en oeuvre d'un Plan Climat-Énergie Territorial passe par l'adhésion et l'engagement de tous les acteurs socio-économiques du territoire et la population pour assurer le portage politique, la bonne gouvernance, la cohérence globale et un large champ d'actions à hauteur de l'enjeu climat

La collectivité/Pays doit, en tant que donneur d'ordre public, se montrer exemplaire : engagement dans la durée des élus et des responsables de la collectivité dans la politique locale de lutte contre le changement climatique et en transversalité avec toutes les politiques.

Tous les services de la collectivité doivent également participer à cette dynamique pour proposer des mesures et méthodes visant à intégrer le climat dans leurs actions quotidiennes et pour mettre en valeur les actions déjà entreprises.

Parallèlement, impliquer les acteurs locaux externes et la population se fait en communiquant sur le climat, en valorisant les actions individuelles, en détectant les acteurs-clés, en les encourageant et en les impliquant, en faisant se rencontrer les acteurs et en leur offrant des opportunités de joindre leurs forces...

Mise en oeuvre PCET

- Lancement du diagnostic à l'échelle de l'Allier et Puy de Dôme, Appel d'offres lancé, fin de mission Avril 2012 pour le 03
- Recrutement d'un chargé de mission premier trimestre 2012 (discussion avec VVA avec une dimension Pays (ex mise à disposition des EPCI du Pays pour démarches sur patrimoine immobilier
 - Financements sollicité ADEME, Conseil régional (mobilisation crédits Pays), FEDER
 - Coûts PVA : neutre

I) Signature Convention avec le CRESS

Projet de convention ci-dessous :

ENTRE LES SOUSSIGNES

L'Association Chambre Régionale de l'Economie Sociale d'Auvergne (appelée CRES Auvergne), association déclarée, dont le siège est situé : 18 Rue de la Rochefoucauld – 63000 CLERMONT-FD

N° Enregistrement en préfecture : W632004382

N° SIRET : 33140803900039

représentée par **Monsieur Gérald COURTADON**
en sa qualité de **Président**

ET

L'Association du Pays Vichy Auvergne (appelée PVA), association déclarée, dont le siège est situé : 9 Place Charles de Gaulle – BP 2956 – 03209 VICHY CEDEX

N° Enregistrement en préfecture : W033000400

N° SIRET : 49342535900012,

représentée par **Madame Nicole EYMARD**
en sa qualité de **Présidente**

CONSIDERANT QUE

- Le PVA est engagé dans une démarche de développement économique et de mise en réseau de ses acteurs sur son territoire ;
- Le PVA reconnaît l'importance de l'économie sociale et solidaire pour le développement du

pays ;

- Le PVA a retenu dans son contrat Auvergne, l'accompagnement de l'ESS ;
- Le PVA développe l'initiative et l'emploi ;
- Le PVA souhaite s'appuyer sur l'expertise et l'expérience de la CRES Auvergne.

RECONNAISSANT QUE

- La CRES fédère les structures de l'économie sociale et solidaire en région auvergne et sur les territoires locaux ;
- La CRES est reconnue par l'Etat, le Conseil Régional d'Auvergne, les collectivités territoriales ;
- La CRES possède les compétences techniques (observatoire, communication, points d'appui) avec une équipe de 4 permanents travaillant toute l'année à la promotion de l'ESS.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

- La présente convention de partenariat s'inscrit sur une durée de trois années avec le PVA et la CRES Auvergne, avec principe de reconduction tacite à l'exception d'une dénonciation par l'une des parties.

Objectifs suivants :

1. promouvoir et développer l'économie sociale et solidaire sur le pays de Vichy Auvergne,
2. structurer et développer l'économie sociale et solidaire sur le pays de Vichy Auvergne,
3. développer l'initiative, l'activité et l'emploi ESS sur le pays de Vichy Auvergne.

Premières actions communes :

- le mois de l'ESS 2011 : diffusion de l'information conjointement par le PVA et la CRES Auvergne, organisation d'une soirée de rencontre et de promotion des élus et des acteurs de l'ESS sur le territoire du PVA ;
- le mois de l'ESS 2012 ;
- l'information du séminaire annuel de la CRES Auvergne sur le territoire du PVA en janvier 2012 ;
- la relation au point d'appui CLARA, la vie associative (PIJ) ;
- la mise en œuvre, la publication et la diffusion d'une étude sur l'ESS dans le PVA : nombre de structures, nombre et typologie de l'emploi ;
- étude de la mise en réseau des structures de l'ESS et associatives et des schémas de développement.

La demande sera conçue et conduite avec les acteurs locaux de l'ESS.

Ces activités pourront être complétées par toutes initiatives décidées en commun par les deux partenaires.

II) Signature Convention avec les chambres consulaires

Convention de partenariat entre le Pays et les chambres consulaires de l'Allier et du Puy De Dôme a été validée par ces dernières. Elle est présentée en conseil d'administration du Pays, voir ci-dessous :

Les Chambres de Commerce et d'industrie de l'Allier et du Puy de Dôme et les Chambres de métier et de l'Artisanat de l'Allier et du Puy De Dôme, par leurs missions, et le Pays VICHY-AUVERGNE, de par ses statuts, partagent des objectifs communs en matière de développement économique.

Article 1- : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir un cadre de partenariat entre le Pays Vichy-Auvergne d'une part et les Chambres de commerce et d'industrie et les chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Allier et du Puy De Dôme afin de partager des objectifs communs, de favoriser et de mettre en place des actions de coopération qui visent au développement économique du Pays VICHY-Auvergne.

L'objectif inclut le programme d'actions figurant dans le contrat de Pays signé le 8 février 2010 (voir en annexe) par l'Etat, la Région, le Département, le Pays et le Conseil de développement du Pays Vichy-Auvergne qui envisage un partenariat avec les établissements consulaires de l'Allier et du Puy de Dôme sur un développement économique structuré et organisé sur le territoire du pays visant à :

- Renforcer les activités existantes
- Faciliter la transmission reprise des entreprises
- Accompagner la création d'activités, l'initiative économique et l'innovation
- Améliorer les conditions d'accueil de nouveaux actifs (promotion, accueil, accompagnement)
- Participer à l'élaboration d'actions spécifiques du pays : (ex : FISAC Etude et mise en œuvre) ou actions de structuration de filières ou tout autres actions...
- Favoriser l'emploi et la formation
- Mise en place d'un réseau d'acteurs politiques, économiques et sociaux sur le territoire
- Mettre en place des actions de coopération dans le cadre de programme européen
- Ingénierie et animation du territoire

Article 2- : Engagement des parties

L'engagement de chacune des parties est réciproque en fonction des missions et des objectifs de chacune et dans le respect de leur déontologie spécifique.

Il porte sur :

- L'échange d'informations et une communication concertée,
- L'animation économique à l'échelle du territoire du Pays
- La mise à disposition de moyens humains, de données ...
- Renforcer les dynamiques économiques externes notamment avec le Pays du Grand Clermont

2 - 1. Echange d'informations et communication

Les signataires de la convention, s'engagent à :

- S'informer régulièrement de leurs activités respectives, notamment par une présence croisée dans des réunions et instances appropriées,
- Favoriser les échanges entre les partenaires afin d'identifier les actions spécifiques qui pourraient être développées dans des champs communs d'intervention,
- De rechercher et de mobiliser les financements et partenaires potentiels pour les opérations
- Partager et échanger les informations et les données économiques
- Communication commune et diffusion dans leurs réseaux de tous les documents

2 - 2. Animation

Le Pays Vichy-Auvergne assure l'animation générale auprès des territoires et des acteurs économiques, un animateur ayant été recruté par ses soins.

Les CCI de l'Allier et du Puy De Dôme et les Chambres de métiers et de l'artisanat de l'Allier et du Puy de Dôme, au-delà de leurs missions régaliennes, s'engagent à travailler avec le Pays Vichy-Auvergne sur son projet d'attractivité économique du territoire, et chaque consulaire identifiera un référent pour la mise en œuvre des actions communes.

Les référents et les techniciens sollicités des services CCI et des CMA de l'Allier et du Puy de Dôme collaboreront en étroite relation avec les services du Pays Vichy-Auvergne, à toutes les actions de sa compétence visant au développement économique du Pays.

2 - 3. Mise à disposition de moyens

Les moyens mis à disposition par chaque partenaire seront fonction des moyens dont dispose chaque partie.

Article 4- : Durée de la convention

Cette convention débutant le jour de la signature, prendra fin le 31 décembre 2013 et sera renouvelée après évaluation et bilan pour une nouvelle période de 3 ans.

Elle peut être rompue par l'une ou l'autre des parties, moyennant un préavis de 6 mois notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

Cette rupture ne pourra en aucun cas justifier le versement d'une quelconque indemnité pour l'une ou l'autre partie.

XI Schéma culturel

Le Schéma culturel du Pays Vichy-Auvergne est bouclé ; Pour la phase opérationnelle, le Conseil Culturel territorial va procéder à une nouvelle élection de son comité d'experts et réunir une nouvelle commission culture d'ici fin octobre.

En parallèle nous rappelons à chacun que le Conseil régional a lancé l'appel à projets pour les projets culturels de Pays. Cette année, en plus des événements, les opérations culturelles à l'échelle du Pays vont être éligibles à cette subvention. Dépôt des dossiers auprès du pays, en parallèle de la Région, avant le 25 novembre 2011.

Vichy, le 11 octobre 2011

La Présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eymard', with a long horizontal stroke extending to the right.

Nicole Eymard